

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 9 AVRIL 2025

Présents : Mmes DALPAYRAT - DELMAS - FERRAND B. - FERRAND M. - SIRMAIN Sandrine - TEYSSEDE.
Mrs DUPRE - FRAYSSE - GOTTARDO - MAZARS - MIQUEL - MOULY - POUGENQ - SIRMAIN Samuel.

Absente et excusée : Mme Nadège CASTANIER a donné procuration à Samuel SIRMAIN.

Le quorum est atteint avec 14 élus présents.

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 19 mars est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Acquisition d'une parcelle en entrée de village en vue de l'aménagement d'un parking

Considérant que l'article L2241-1 du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune » ;

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver à l'unanimité l'acquisition de 2 000 m² issus de la parcelle sise section A n° 1329, située en entrée du village route des Places, pour un prix de 15 € du m², les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les termes de cette délibération.

Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025.

Taxes	Taux 2024	Vote 2025 Taux constants
Taxe d'Habitation	3.93	3.93
Foncier bâti	24.00	24.00
Foncier non bâti	23.27	23.27
C.F.E	8.99	8.99

Vote du Budget Principal 2025

BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	Opérations réelles	278 052,00	438 589,36
	Opérations d'ordre	202 146,77	
RECETTES	Opérations réelles	480 198,77	232 442,59
	Opérations d'ordre	0,00	206 146,77
Sections équilibrées à		480 198,77	438 589,36

Vote du Budget d'Assainissement 2025

BUDGET D'ASSAINISSEMENT		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	Opérations réelles	25 117,00	73 949,69
	Opérations d'ordre	56 222,83	8 995,57
RECETTES	Opérations réelles	73 344,26	26 612,53
	Opérations d'ordre	8 995,57	56 332,73
Sections équilibrées à		81 339,83	82 945,26

Les budgets 2025 sont adoptés à l'unanimité.

Autorisation de virements de crédits de chapitre a chapitre au sein d'une même section (budget principal 2025)

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite :

- de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.



QUESTIONS DIVERSES

- **Demande d'utilisation de la petite salle des fêtes** : Une demande a été reçue pour organiser des cours de couture à destination des adultes à la petite salle des fêtes, les jeudis tous les 15 jours, de 20h à 22h, et ce à partir de septembre. La couturière, qui habite Mayran, souhaite savoir si cela est possible, et à quel tarif. Les élus s'accordent sur un tarif de 5€ par jour d'utilisation (comme pratiqué auparavant).
- **Commémoration du 8 mai 1945** : l'information sera transmise à l'école et paraîtra dans la presse. Comme d'habitude nous nous retrouverons pour un départ à 11h devant la mairie.
- **Adressage** : Les plaques/panneaux de rues, les numéros et mâts ont été commandés ce mercredi. Les agents techniques se chargeront de leur mise en place.
La **réunion publique** destinée à informer les habitants est planifiée pour le **23 mai à 20h à la petite salle des fêtes** L'information à tous les habitants sera distribuée dans chaque boîte à lettres.
- **Travaux voirie/places/parkings** : le goudronnage de l'espace public situé à côté des poubelles, route des Places est remis à plus tard, étant donné le projet de création d'un parking dans ce secteur.
- **Elagage des arbres le long des voies communales** : les travaux d'élagages planifiés cette année (route descendant vers Valès) ont enfin pu être réalisés samedi et lundi passés.



L'ordre du jour épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h.